

## BAC PROFESSIONNEL Productions Horticoles

**Support de cultures : Pépinières, Productions Florales et Légumières et  
Productions Fruitières**

### DEBOUCHES

Le Bac Professionnel est, par principe, un diplôme de fin d'étude **donnant la capacité professionnelle pour s'installer**. L'entrée dans la vie active est donc naturelle dans le secteur de l'horticulture et de la pépinière, du maraîchage et de l'arboriculture fruitière en qualité de chef de culture, chef d'équipe, responsable de production ou de station, responsable des expéditions ou second d'exploitation. Suivant le mode de production (sous abris et/ou plein champ), la spécialité de la production (fruits, petits fruits, légumes, végétaux d'ornement divers, jeunes plants, plantes à parfum, aromatiques et médicinales) et la taille de l'entreprise, une stratégie commerciale est mise en place selon des pratiques respectueuses de l'environnement.

**A noter : forte demande des entreprises pour les compétences de niveau BAC PRO.**

### CONDITIONS D'ENTREE ET D'ADMISSION

• **En Seconde Professionnelle pour un Bac PRO en 3 ans :**

- les élèves âgés de 15 ans révolus issus de 3<sup>ème</sup> générale ou agricole,
- ou les titulaires d'un CAPA en fonction du niveau d'entrée sur appréciation du dossier (après obtention de la dérogation à l'allongement de durée de contrat).

• **En Première Bac PRO pour un Bac PRO en 2 ans :**

**en priorité :**

- BEPA option Horticole - spécialité : Pépinières ou Productions Florales et Légumières
- CAPA (rénové) option Productions horticoles
- 2<sup>nde</sup> à champ professionnel en rapport avec la spécialité 'Productions Horticoles' et 2<sup>nde</sup> générale ou technologique

**éventuellement :** - CAPA ou BEPA option Agroéquipement

- CAPA ou BEPA option Aménagement - spécialité : Travaux paysagers

- **Et sur décision du DRAF après avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine pour :** Autres BEPA, BPA niveau V et CAPA (rénové) - Autres BEP et CAP - Elèves ayant accomplis au moins une scolarité complète de classe de seconde sans rapport avec la spécialité 'Productions Horticoles'.

**Entreprises ou organismes d'accueil : La signature d'un contrat d'apprentissage de la durée de la formation auprès d'une entreprise horticole de spécialité floriculture, pépinières, maraîchage, arboriculture, d'une collectivité locale productrice, d'un jardin botanique, d'un parc floral ou d'un organisme professionnel (station d'expérimentation ou de conditionnement) est obligatoire.**

### RYTHME D'ALTERNANCE

**La durée minimum de formation en centre est de 1910 heures pour un Bac PRO en 3 ans, soit :**

- 17 à 20 semaines de regroupement au Centre par an, soit 637 heures en moyenne, à raison de 35 heures de cours par semaine
- 35 à 32 semaines par an en entreprise, y compris congés légaux

### DELIVRANCE DU DIPLOME

Le diplôme du BAC PRO est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus :

- **en cours de formation** : Le contrôle en cours de formation porte sur les différents modules enseignés par les professeurs et le maître d'apprentissage (contrôles certificatifs). Coef. 52.5%
- **lors d'un examen terminal comportant 4 épreuves** : (Coef. 47.5%)
  - trois épreuves écrites
  - une épreuve orale

**A noter, pour les candidats du Bac PRO en 3 ans, des épreuves certificatives permettant d'obtenir le BEPA Rénové sont proposées sur le cursus des classes de seconde et de première.**

### POURSUITE D'ETUDES

- Entrée dans une section préparant au BTS Productions horticoles ou certificats de spécialisation
- BAC PRO dans une option voisine ou autre BTS
- Formation Continue

.../...

## ARCHITECTURE MODULAIRE DE LA SECONDE PROFESSIONNELLE

### « Productions Horticoles »

	MODULES	HORAIRES
<b>Enseignement général</b>	<b>EG1</b> : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde (Français, ESC, Histoire-Géographie, Economie)	102 H
	<b>EG2</b> : Langue et culture étrangères	32 H
	<b>EG3</b> : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi (EPS, Biologie)	80 H
	<b>EG4</b> : Culture scientifique et technologique (Mathématiques, Physique-Chimie, Informatique)	74 H
<b>Enseignement professionnel</b>	<b>EP1</b> : Conduite de l'acte de production	64 H
	<b>EP2</b> : Processus de production végétale (Biologie-Ecologie)	24 H
	<b>EP3</b> : Mise en œuvre des opérations techniques (Sciences et Techniques Horticoles, Agroéquipement)	112 H
<b>Enseignement complémentaire</b>	<b>EIE</b> : Enseignements à l'Initiative de l'Etablissement	48 H
	Education à la santé et au développement durable	24 H
<b>TOTAL</b>		<b>630 H</b>

### ARCHITECTURE MODULAIRE DU BAC PRO EN 2 ANS

	NOMS	MODULES	HORAIRES
<b>ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>MG 1</b>	Français, Documentation, Education socio-culturelle et communication, Histoire et Géographie	266 H
	<b>MG 2</b>	Connaissance et pratique d'une langue étrangère	76 H
	<b>MG 3</b>	Education physique et sportive	95 H
	<b>MG 4</b>	Mathématiques, Informatique, Biologie-écologie, Physique-chimie	285 H
	<b>Stage collectif</b>	Education à la santé et au développement durable	10 H
	<b>EIE</b>	Enseignements à l'initiative de l'établissement	40 H
<b>ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS &amp; SPECIALITES PROFESSIONNELLES</b>	<b>MP 1</b>	Analyser l'activité horticole dans son environnement socioprofessionnel et communiquer en situation professionnelle	47 H
	<b>MP 2</b>	Raisonnement des choix techniques liés à la conduite d'un processus de production horticole	94 H
	<b>MP 3</b>	Choisir les végétaux et produits horticoles cultivés	39 H
	<b>MP 4</b>	Conduire un chantier de production dans le respect de l'environnement et des règles d'hygiène et de sécurité	133 H
	<b>MP 5</b>	Mettre en œuvre les équipements horticoles	47 H
	<b>MP 6</b>	Conduire un processus de production horticole durable en respectant le cahier des charges ou les consignes	97 H
	<b>MP 7</b>	Utiliser des outils de gestion de l'organisation horticole et de l'atelier	86 H
	<b>MAP</b>	Etude offre produits horticoles et mercatique	35 H
<b>TOTAL</b>			<b>1 350 H</b>

### TYPE D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES à maîtriser pour l'obtention du diplôme

- **Organisation du travail, encadrement et animation d'équipe** :  
Planification et répartition du travail, coordination du travail de l'équipe, Vérification du respect de la réglementation, gestion du travail et des compétences
- **Conduite de processus de productions horticoles** :  
Afin d'atteindre les objectifs de production en respectant le cahier des charges ou les consignes et en limitant les effets sur l'environnement : multiplication des plantes selon un calendrier de production, protection des cultures, conditionnement et expédition des produits
- **Utilisation et maintenance des matériels, équipements, bâtiments et abris** :  
Afin d'optimiser l'utilisation du parc de matériels et équipements, le maintenir en état de fonctionnement
- **Gestion technique et économique** :  
Enregistrement et interprétation des données techniques et économiques liées au suivi des productions et à la traçabilité des produits